

DATE DE LA CONVOCATION

29/10/2024

NOMBRES DE CONSEILLERS

En exercice 13

Présents 07

Votants 09

DELIBERATION N°2024-65

FINANCES

**CONVENTION
 PARTENARIAT
 PROGRAMME
 ALIMEN'TERRE
 2024-2025**

Séance du 6 NOVEMBRE 2024

Membres élus : 15 en fonction : 13 présents : 7

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire

Membres présents :

Monsieur David BARAIZE, Madame Ophélie COSTA, Monsieur Mickaël BRETON, Madame Sylvie DOUBLE, Monsieur Léo PINETON DE CHAMBRUN, Madame Marie-Claire SACHET - Conseillers municipaux.

Membres absents excusés et/ou ayant donné pouvoir :

Monsieur Eric SINTES donne pouvoir à Monsieur David BARAIZE,
 Madame Cécile HUET donne pouvoir à Madame Ophélie COSTA,
 Madame Victoire JONCHERAY absente,
 Madame Cécile GUILBERT absente,
 Madame Virginie MARZIN absente,

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire SACHET

Objet : Finances – Convention partenariat programme Alimen'terre 2024-2025

UNIS-CITE a pour objet « d'animer et de développer des programmes de service civique volontaire pour les jeunes, en proposant à des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances, (les "volontaires d'Unis-Cité"), de mener en équipe pendant une période d'environ six ou neuf mois et à temps plein, des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté », selon l'article 1 de ses statuts.

Un des enjeux de ce partenariat est d'accélérer la transition écologique en accompagnant les changements de comportements à travers un outil de sensibilisation qui découle des politiques de territoire d'Angers Loire Métropole (Contrat de transition écologique, Projet Alimentaire du Territoire, Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire et Contrat Local de Santé).

Ce dispositif permet une appropriation des enjeux de la loi EGALIM.

L'objectif est de sensibiliser les enfants et la sphère éducative à l'alimentation responsable à travers une approche très pragmatique, opérationnelle et ludique sur les thématiques suivantes :

- 1) Réduire le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires,
- 2) Accompagner la transition alimentaire et à l'alimentation saine et durable,
- 3) Sensibiliser au tri à la source de biodéchets,
- 4) Accompagner et sensibiliser à la réduction de l'utilisation du plastique.

DATE DE LA CONVOCATION

29/10/2024

NOMBRES DE CONSEILLERS

En exercice 13

Présents 07

Votants 09

DELIBERATION N°2024-65

FINANCES

CONVENTION
PARTENARIAT
PROGRAMME
ALIMEN'TERRE
2024-2025

Unis Cité mobilise une salariée Coordinatrice d'Équipes et de Projets qui assurera l'encadrement des volontaires, l'animation du groupe et le suivi de l'action en lien étroit avec la personne référente de la commune.

La référente de l'action pour la commune d'Écuillé, les personnels de la restauration scolaire, ceux de l'école et la coordinatrice d'équipes et de projets d'Unis-Cité préparent et valident ensemble le contenu des actions en trouvant l'adéquation entre les méthodes et objectifs de la commune d'Écuillé et ceux du programme Alimen'Terre d'Unis-Cité.

La commune d'Écuillé s'engage à mettre à disposition des volontaires :

- le matériel d'animation présent sur l'école (petit matériel, ordinateur, internet, imprimante, plastifieuse, etc.),
- un espace pour préparer les animations,
- un lieu sécurisé pour stocker des affaires,
- tout autre moyen nécessaire à la réalisation de la mission (petit budget pour des animations comme par exemple achat de matériel : aliments pour animation cuisine ou terreau pour animation jardin).

Ce projet est cofinancé par l'Etat, Unis-Cité, Angers Loire Métropole et Papillote et Compagnie.

En complément de ce financement une participation des communes est demandée. Pour la commune d'Écuillé la participation est à hauteur de 500 € directement versée à l'association UnisCité.

La présente convention de partenariat entrera en vigueur à compter de sa date de signature, pour le projet se déroulant du 3 mars au 3 juin 2025.

Le Conseil municipal :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision, et valide le montant de la participation de la commune à hauteur de 500 € ;
- ✓ **INSCRIT** les crédits budgétaires au budget 2025.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Fait à Écuillé, le 6 novembre 2024.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,

J-L. DEMOIS.

